

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE
Place de la Roirie – BP 59
DOMFRONT
61700 DOMFRONT EN POIRAIE
Tél : 02.33.30.60.60
Fax : 02.33.30.60.67

DECISION 2022-124

Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22, du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat par délibération en date du 28 mai 2020 s'y rapportant,

Considérant que la construction du complexe sportif a nécessité de délocaliser les activités du mercredi après-midi de l'association sportive du Lycée Auguste Chevalier,

il est décidé de rembourser cette dite association pour les frais de déplacement qui ont eu lieu de novembre 2021 à mars 2022 pour un montant de 644€.

- Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 19 décembre 2022

Le Maire,
Bernard SOUL

